



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Systeme d'information sur les prix et la qualite - Foire aux questions

Version 2.0 8 novembre 2011

QUESTIONS D'ORDRE GENERAL2

1. [Qu'est-ce que le systeme d'information sur les prix et la qualite ?..... 2](#)
2. [Ai-je besoin d'un compte ? 2](#)
3. [En tant que recipientaire principal ou agent local du Fonds, comment puis-je obtenir un nom d'utilisateur et un mot de passe ? 2](#)
4. [J'ai oublie mon mot de passe. Que puis-je faire ? 2](#)

SAISIE DE DONNEES : QUELS PRODUITS DECLARER, QUAND ET QUELLE FACTURE UTILISER ... 3

5. [Quelles donnees les recipientaires principaux doivent-ils declarer ? 3](#)
6. [Quand les recipientaires principaux doivent-ils declarer des donnees ? 3](#)
7. [J'achete des produits par l'intermediaire d'un organisme national comme des magasins centraux de fournitures medicales ou la CAMEG. Comment dois-je saisir les donnees ? 3](#)
8. [Quelle facture dois-je utiliser pour saisir des donnees dans le systeme d'information sur les prix et la qualite ? 4](#)
9. [Faut-il que je mette a jour les donnees du systeme d'information sur les prix et la qualite si les couts ont change sur une facture ulterieure ? 4](#)
10. [Dois-je declarer les transactions effectuees par les agents d'approvisionnement ou via le mecanisme volontaire d'approvisionnement groupe \(VPP\) ? 4](#)
11. [Dois-je saisir des donnees dans le systeme d'information sur les prix et la qualite si j'utilise le mecanisme volontaire d'approvisionnement groupe ? 4](#)
12. [Est-il necessaire de saisir de nouveau les donnees deja entrees dans l'ancien systeme d'information sur les prix \(PRM\) ? 5](#)
13. [Puis-je consulter les donnees saisies dans l'ancien systeme d'information sur les prix ? 5](#)

AIDE TECHNIQUE POUR LA SAISIE DE DONNEES5

14. [Mon numero de subvention ne figure pas dans la liste deroulante. Que puis-je faire ? 5](#)
15. [Je ne trouve pas le produit approprie dans les listes deroulantes. Que dois-je faire ? 5](#)
16. [Quels sont les differents types de moustiquaire ? 6](#)
17. [Qu'est-ce qui distingue les produits lies au systeme d'information sur les prix et la qualite de ceux qui ne le sont pas ? 6](#)

QUANTITES ET COUTS6

18. [Faut-il declarer les quantites en nombre de comprimés ou d'emballages ? 6](#)
19. [De quoi se compose le prix unitaire ? 6](#)
20. [Le cout unitaire sur ma facture inclut les couts de fret et/ou d'assurance. Comment dois-je entrer ces derniers dans le systeme d'information sur les prix et la qualite ? 7](#)
21. [Je ne comprends pas le mode de calcul du cout median par emballage. Pourriez-vous me le reexpliquer ? 7](#)

AIDE7

22. [Je n'ai pas de connexion à l'internet ou ma connexion est très lente. Que puis-je faire ?..... 7](#)
23. [Où puis-je obtenir de l'aide pour utiliser le système d'information sur les prix et la qualité ?..... 8](#)

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

1. Qu'est-ce que le système d'information sur les prix et la qualité ?

Le système d'information sur les prix et la qualité est un outil en ligne qui sert au Fonds mondial à collecter, auprès des bénéficiaires principaux, des informations sur les transactions d'achat de produits sanitaires clés. Il remplit plusieurs fonctions :

- déclarer le prix et les autres conditions d'achat obtenus par les bénéficiaires principaux,
- mettre ces informations à la disposition des autres bénéficiaires principaux, des bailleurs de fonds, des parties prenantes et des autres organisations partenaires,
- permettre le suivi des achats conformément à la Politique d'assurance qualité du Fonds mondial et
- aider le Fonds et ses partenaires à mieux comprendre et influencer le marché des produits pharmaceutiques et sanitaires stratégiques.

2. Ai-je besoin d'un compte ?

Seuls les bénéficiaires principaux et les agents locaux du Fonds ont besoin d'un compte pour accéder au système d'information sur les prix et la qualité. La totalité des informations consignées dans ce système sont disponibles et accessibles à tous par le site web.

3. En tant que bénéficiaire principal ou agent local du Fonds, comment puis-je obtenir un nom d'utilisateur et un mot de passe ?

Les bénéficiaires principaux et les agents locaux du Fonds doivent remplir et soumettre une demande de compte via le lien [« Nouvel utilisateur »](#) de la page d'accueil. Ils recevront sous 24 heures un message électronique de confirmation avec les informations d'accès.

4. J'ai oublié mon mot de passe. Que puis-je faire ?

Cliquez sur « Mot de passe oublié » sous le champ de connexion. Vous serez invité à saisir votre adresse électronique ; cliquez ensuite sur « Réinitialiser le mot de passe ». Un message électronique contenant un mot de passe provisoire vous sera envoyé. Lorsque vous vous connecterez avec ce mot de passe, vous serez invité à en définir un nouveau.

SAISIE DE DONNÉES : QUELS PRODUITS DÉCLARER, QUAND ET QUELLE FACTURE UTILISER

5. Quelles données les récipiendaires principaux doivent-ils déclarer ?

La déclaration dans le système d'information sur les prix et la qualité, par les récipiendaires principaux, de tous les achats de produits pharmaceutiques et sanitaires appartenant aux six catégories ci-après est une condition préalable à tout décaissement par le Fonds mondial :

1. moustiquaires,
2. préservatifs,
3. tests de diagnostic rapide,
4. antituberculeux,
5. antipaludiques et
6. antirétroviraux.

Il est inutile d'encoder dans le système les achats de produits ne relevant pas de ces six catégories. Toutefois, si une facture mentionne à la fois des produits appartenant à ces catégories et à d'autres, le coût total des produits de ces autres catégories peut être calculé et saisi dans le nouveau champ utilisé pour les produits non liés au système d'information sur les prix et la qualité.

6. Quand les récipiendaires principaux doivent-ils déclarer des données ?

Le récipiendaire principal doit saisir les données dans le système au moment où il reçoit un lot expédié. Il se fonde, pour ce faire, sur les meilleures informations alors disponibles (facture pro forma, estimation des coûts du fournisseur, facture du fabricant ou facture définitive). Il n'est pas nécessaire d'attendre une facture définitive pour procéder à cette opération.

Si les données sont saisies à partir d'une estimation des coûts ou d'une facture pro forma et que la facture définitive est sensiblement différente de ces données, le récipiendaire principal devra mettre à jour les données saisies, sur la base de la facture définitive. Cette mise à jour ne s'impose pas si l'écart entre les coûts unitaires sur la facture définitive et dans les données saisies est inférieur à 5 % ou si les différences ne concernent que les coûts de fret, d'assurance ou de manutention ou les droits de douane.

7. J'achète des produits par l'intermédiaire d'un organisme national comme des magasins centraux de fournitures médicales ou la CAMEG. Comment dois-je saisir les données ?

Si un récipiendaire principal achète des produits auprès d'un organisme national comme des magasins centraux de fournitures médicales ou la CAMEG, il doit saisir les données en se basant sur les factures du fournisseur ou du fabricant adressées à l'organisme national. Dans ce cas, les prix déclarés ne seront peut-être pas exactement identiques à ceux payés par le programme mais les coûts seront plus facilement comparables d'un pays à un autre.

Si l'organisme national a acheté les produits directement au fabricant, le récipiendaire principal sélectionnera le bouton radio « Directement auprès du fabricant ». S'il les a achetés via un intermédiaire tiers comme le Service pharmaceutique mondial, l'IDA ou

l'UNICEF, le récipiendaire sélectionnera le bouton radio « Par un intermédiaire tiers » et indiquera l'organisme national idoine.

Si un récipiendaire principal ne peut pas accéder aux factures adressées à l'organisme national, il pourra se baser sur les factures émises par cet organisme. Dans ce cas, il sélectionnera le bouton radio « Par un intermédiaire tiers », choisira « Autre » dans le menu déroulant « Intermédiaire », puis indiquera le nom de l'organisme national dans le champ prévu à cet effet.

8. Quelle facture dois-je utiliser pour saisir des données dans le système d'information sur les prix et la qualité ?

Pour saisir correctement les données dans le système, les récipiendaires principaux ont généralement besoin des factures ou des estimations des coûts émises par le fournisseur des marchandises ET d'une facture du fabricant. Cette dernière fournit souvent les informations les plus exactes concernant le produit et les coûts unitaires. La facture ou l'estimation des coûts du fournisseur donne généralement les informations les plus exactes concernant les coûts de manutention, de fret et d'assurance.

9. Faut-il que je mette à jour les données du système d'information sur les prix et la qualité si les coûts ont changé sur une facture ultérieure ?

Si les données saisies dans le système d'information sur les prix et la qualité sont basées sur une estimation des coûts ou une facture pro forma et que la facture définitive est sensiblement différente des données saisies, le récipiendaire principal doit mettre à jour les données en se fondant sur les nouvelles informations de la facture définitive. Toutefois, cette mise à jour ne s'impose pas si l'écart entre les coûts unitaires sur la facture définitive et dans les données saisies est inférieur à 5 % ou si les différences ne concernent que les coûts de fret, d'assurance ou de manutention ou les droits de douane.

10. Dois-je déclarer les transactions effectuées par les agents d'approvisionnement ou via le mécanisme volontaire d'approvisionnement groupé (VPP) ?

En général, les récipiendaires principaux doivent déclarer les achats effectués par des agents d'approvisionnement comme l'UNICEF ou l'IDA. Exception : les données du mécanisme volontaire d'approvisionnement groupé sont déclarées directement et ne doivent PAS l'être par les récipiendaires principaux.

11. Dois-je saisir des données dans le système d'information sur les prix et la qualité si j'utilise le mécanisme volontaire d'approvisionnement groupé ?

Non. Les achats effectués dans le cadre de subventions utilisant le mécanisme volontaire d'approvisionnement groupé seront déclarés dans le système par l'agent d'approvisionnement mandaté et ne devront dès lors pas l'être par le récipiendaire principal. Toutefois, ce dernier devra vérifier l'exactitude des informations saisies et transmettre ses observations au Fonds mondial et à l'agent local du Fonds. Les récipiendaires principaux devront déclarer les achats effectués par d'autres agents d'approvisionnement (UNICEF, IDA ou GDF).

12. Est-il nécessaire de saisir de nouveau les données déjà entrées dans l'ancien système d'information sur les prix (PRM) ?

Non. Les données ne doivent être saisies dans le système d'information sur les prix et la qualité que si elles ne l'ont pas déjà été dans le PRM.

13. Puis-je consulter les données saisies dans l'ancien système d'information sur les prix ?

Oui, les données saisies dans ce système sont accessibles à partir de la page d'accueil du système d'information sur les prix et la qualité, au format Microsoft Excel.

AIDE TECHNIQUE POUR LA SAISIE DE DONNÉES

14. Mon numéro de subvention ne figure pas dans la liste déroulante. Que puis-je faire ?

Seules les subventions auxquelles vous avez accès sont affichées dans la liste déroulante. Si vous devez accéder à une autre subvention, cliquez sur le lien « Demande d'accès à une subvention » visible en haut de l'écran. Saisissez les informations requises et votre compte sera mis à jour sous 24 heures.

15. Je ne trouve pas le produit approprié dans les listes déroulantes. Que dois-je faire ?

Les menus ne répertorient que six catégories de produits : antirétroviraux, antipaludiques, antituberculeux, moustiquaires, préservatifs et tests de diagnostic rapide. Les autres produits tels les réactifs, les seringues ou les médicaments pour le traitement des infections opportunistes doivent être saisis dans la section des produits non liés au système d'information sur les prix et la qualité de l'écran « Produits ».

Les ingrédients des co-blisters et des combinaisons à dose fixe sont recensés dans l'ordre alphabétique, ce qui n'est peut-être pas le cas sur votre facture. Par exemple, votre facture pourra mentionner un produit comme « Zidovudine et Lamivudine et Névirapine ». Dans le système d'information sur les prix et la qualité, les ingrédients seront répertoriés dans l'ordre alphabétique et le produit sera mentionné sous la forme « Lamivudine / Névirapine / Zidovudine ». Les dosages des produits sont triés dans le même ordre que les noms génériques.

Si vous pensez avoir acheté un produit relevant d'une des six catégories précitées et que vous ne le trouvez pas dans les menus :

1. Poursuivez la saisie des données et indiquez tous les autres produits liés au système d'information sur les prix et la qualité livrés dans le lot expédié.
2. Répondez Non à la question « Avez-vous pu trouver et indiquer tous les produits liés au système d'information sur les prix et la qualité figurant sur votre facture » ? sur l'écran « Produits ».
3. Enregistrez une copie de la facture complète dans la section Envoyer et commentaire.
4. Envoyez un message électronique à l'adresse pqr@theglobalfund.org en précisant le fabricant, le produit, le dosage et la taille de la boîte du produit introuvable.

L'administrateur de la base de données ajoutera le produit au système ou vous indiquera la marche à suivre.

16. Quels sont les différents types de moustiquaire ?

Moustiquaire imprégnée d'insecticide de longue durée : moustiquaire pré-traitée prête à l'emploi qui ne nécessite aucune réimprégnation pendant sa durée de vie prévue (3 à 5 ans en général).

Moustiquaire imprégnée : moustiquaire pré-traitée qu'il convient de réimprégner d'insecticide tous les 6 à 12 mois.

Moustiquaire non traitée : moustiquaire qui n'a pas été imprégnée d'insecticide.

17. Qu'est-ce qui distingue les produits liés au système d'information sur les prix et la qualité de ceux qui ne le sont pas ?

Le système d'information sur les prix et la qualité requiert des informations détaillées sur les achats de produits appartenant aux six catégories suivantes :

1. moustiquaires,
2. préservatifs,
3. tests de diagnostic rapide,
4. médicaments antituberculeux,
5. médicaments antipaludiques et
6. antirétroviraux.

Ces produits sont appelés « produits liés au système d'information sur les prix et la qualité ». Le terme « produits non liés au système d'information sur les prix et la qualité » fait référence aux autres types de produits tels les médicaments pour le traitement des infections opportunistes, les réactifs et les seringues. Il est inutile de déclarer ces autres types de produits dans le système. Toutefois, si une facture mentionne à la fois des produits appartenant aux six catégories du système et à d'autres, le coût total des produits non liés au système doit être calculé et saisi dans le nouveau champ prévu à cet effet.

QUANTITÉS ET COÛTS

18. Faut-il déclarer les quantités en nombre de comprimés ou d'emballages ?

Les quantités doivent être déclarées en nombre d'emballages, pour lesquels le prix unitaire est généralement indiqué sur la facture. Par exemple, si vous avez acheté 1000 boîtes de 180 comprimés d'artéméther + luméfantine (30 blisters de six comprimés), et qu'une boîte coûte 12 dollars US, la quantité est 1 000 et le coût total du produit s'élève à **12 000 dollars**.

19. De quoi se compose le prix unitaire ?

Pour rendre les comparaisons de prix aussi pertinentes que possible, le coût total du produit doit être exprimé en valeur départ usine ou FOB, hors coûts de fret, d'assurance et de manutention. Si ces coûts ne figurent pas sur les documents communiqués par le fournisseur ou le fabricant, ils sont certainement englobés dans les coûts unitaires. Les

récipiendaires principaux doivent demander à leurs fabricants et fournisseurs de spécifier les coûts unitaires en valeur départ usine ou FOB et de décomposer tous les coûts associés à la livraison de marchandises.

20. Le coût unitaire sur ma facture inclut les coûts de fret et/ou d'assurance. Comment dois-je entrer ces derniers dans le système d'information sur les prix et la qualité ?

Lorsque les coûts de fret, d'assurance et de manutention sont inclus dans les coûts unitaires des produits, les récipiendaires principaux doivent préciser, lorsqu'ils y sont invités, que ces coûts sont « Englobés dans le coût de l'emballage ».

21. Je ne comprends pas le mode de calcul du coût médian par emballage. Pourriez-vous me le réexpliquer ?

Le coût médian par emballage est le coût unitaire au 50^e percentile, exprimé en dollars US, pour toutes les transactions dont la date de bon de commande se situe dans les 12 mois précédant la date de bon de commande indiquée pour le lot expédié. Il peut servir à mesurer les résultats par rapport à des entités équivalentes au moment d'effectuer des achats aux prix les plus bas possibles. Il tient compte des modifications du prix des produits au fil du temps. Toutefois, le système ne fait pas de distinction entre les niveaux de revenu nationaux et les médicaments d'origine et de marque.

Exemple :

Si vous aviez acheté un flacon de 60 comprimés d'Efavirenz 600 mg et déclaré la date de bon de commande du 15 mars 2010...

1. Le système localisera chaque transaction d'Efavirenz 600 mg déclarée avec une date de bon de commande comprise entre le 28 février 2009 et le 1^{er} mars 2010 (12 mois).
2. À l'aide des taux de change du système d'information sur les prix et la qualité, il convertira tous les coûts déclarés en dollars US.
3. Il calculera ensuite le coût médian par unité, en dollars US, pour chaque transaction de la première étape. Ce coût s'applique généralement à la forme comprimé.
4. Enfin, le système multipliera le coût médian par unité par le nombre de plus petites unités de votre emballage afin d'obtenir le coût médian par emballage.

AIDE

22. Je n'ai pas de connexion à l'internet ou ma connexion est très lente. Que puis-je faire ?

Si vous n'êtes pas en mesure de saisir les données en ligne, contactez votre gestionnaire de portefeuille. À titre exceptionnel, le Secrétariat fournira un modèle de saisie des données hors ligne ou demandera les factures et procédera à la saisie pour le compte du récipiendaire principal.

23. Où puis-je obtenir de l'aide pour utiliser le système d'information sur les prix et la qualité ?

La section d'aide du système d'information sur les prix et la qualité inclut un manuel d'utilisation à télécharger. Les demandes de support peuvent être envoyées à l'adresse pqr@thglobalfund.org.